

## **CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 SEPTEMBRE 2017 à VINGT HEURES TRENTE**

<b>NOM</b>	<b>Fonction</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent (e)</b>	<b>Donne Pouvoir</b>
François CHEVALLIER-MAMES	Maire	X		
Élie STÉVANCE	Maire-adjoint	X		
André ALARD	Maire-adjoint	X		
Jocelyne VANESON	Maire-adjoint	X		
Michel BORREL	Conseiller	X		
Valérie ESQUER	Conseiller	X		
François TOUCHARD	Conseiller		X	André ALARD
Magali PHILIPPE	Conseiller	X		
Thierry PERRON	Conseiller	X		
Carol BAVAY	Conseiller	X		
Didier CHARRIAL	Conseiller		X	F. CHEVALLIER-MAMES
Alessandra MORAL	Conseiller	X		
Gilles AUBIN	Conseiller	X		
Annick LEPAGE	Conseiller	X		
<b>SOIT</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

**Les Procès-verbaux du 20 et 30 juin et du 22 juillet sont adoptés à l'Unanimité des présents.**

**Secrétaire de séance** : Michel BORREL

### **ENFOUISSEMENT DES LIGNES RUE DE VILBERT : DECISION DE REPORT**

Le Maire expose au conseil municipal l'impact des mesures gouvernementales de réduction des dotations sur les finances de la commune.

A ce stade, et en prenant en référence la réduction de la DGF sur la période récente, cette réduction grèvera lourdement la capacité financière de Courtomer.

Aussi il propose au conseil municipal de reporter l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte la délibération suivante :

**Considérant** la baisse des dotations annoncée par le gouvernement pour les prochains exercices,

**Considérant** l'impact de cette baisse sur les finances communales,  
Le conseil municipal décide :

- de reporter les travaux d'enfouissement des réseaux rue de Vilbert adopté par la délibération 29-a/2017 du 22 juin 2017
- d'étudier l'opportunité et le coût de l'enfouissement des réseaux entre le cimetière et la ferme des Roches dans le cadre des travaux de rénovation de la voirie

Le conseil municipal charge le maire d'en informer le SDESM et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire

## **POINT SUR LE CONTRAT RURAL,**

Le Maire informe le conseil municipal que le dossier de contrat rural déposé auprès du département a reçu un avis favorable de principe de la Direction Départementale des Routes.

Dès réception de l'avis de la DDFIP, le dossier sera validé sur la plate-forme régionale.

## **PONIT SUR LA COMMUNICATION**

Échange avec les conseillers municipaux sur la présence, déjà depuis quelques semaines, de la commune de Courtomer sur le réseau FACEBOOK

## **DM (M14 et M49),**

Considérant l'insuffisance de crédits au chapitre 20, article 2051 et 202 du budget primitif 2017 de la comptabilité M14 de la commune pour le paiement des factures d'investissement, le maire propose la décision modificative suivante :

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

#### **CHAP 21**

Article 2151 Réseaux de voirie - 2 040,00 €

#### **CHAP 20**

Article 2051 Concessions et droits similaires + 200,00 €

Article 202 Frais, documents urbanisme... + 1 840,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'adopter cette décision modificative

## **DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX,**

Jeudi 28 septembre 2017

Jeudi 02 novembre 2017

Jeudi 14 novembre 2017

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- City stade : Accord des ABF en date du 7 septembre 2017
- Arbre de Noël : proposition de projection d'un film (cinéma)